

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 12 - Vendredi 1^{er} avril 2022

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

BRUNNMÜLI : Le Syndicat des eaux TLN a posé la première pierre !



Posséder une source qui fournit de l'eau potable de bonne qualité en quantité suffisante est un cadeau de la nature d'une valeur inestimable. L'eau est, en effet, un élément important de notre base vitale.

Le vendredi 18 mars a eu lieu la pose de la première pierre de la nouvelle station de pompage de la Brunnmüli. Cette étape importante, après de longues années d'études, de projets, avec un premier permis de construire délivré en 2016 et de nombreuses tracasseries administratives, signe enfin le début des travaux qui nous amèneront à abandonner notre nappe phréatique à La Neuveville. Les essais de fonctionnement sont prévus cet été et l'alimentation de notre commune en automne.

C'est un travail important et volumineux qui a été réalisé et qui trouvera son aboutissement cette année. Le mérite en revient au TLN, son comité, le fontainier et son équipe ainsi que le staff administratif avec l'appui des bureaux d'ingénieurs et architectes impliqués.

Site Internet du syndicat TLN :
www.tln-aqua.ch

CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVEVILLE



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DE L'EQUIPEMENT

Aux habitants de La Neuveville / Information

Actuellement, les travaux de remplacement de l'éclairage public de notre commune sont en cours. Les luminaires actuels seront tous remplacés par de nouvelles lampes LED. Pour réaliser ces travaux, la mise sous tension de l'éclairage est nécessaire par quartier.

Ces travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2022.

Nous remercions la population pour sa compréhension face à d'éventuels désagréments momentanés.

SELN / Service de l'équipement / La Neuveville



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Propositions d'activités bienvenues !
Les animateurs du CAJ sont à dispo pour organiser une activité ou une sortie si vous avez des idées prenez contact avec le CAJ !

Mardi 12 avril : sortie à EUROPAPARK

Prix : 65.- (transport + entrée)
Inscription jusqu'au mercredi 6 avril
Talon d'inscription au CAJ

Dimanche 1^{er} mai : sortie à ALAÏA CHALET

Sortie skateboard et trottinette freestyle
Prix : 30.- (transport + entrée au skatepark)
Inscription jusqu'au mercredi 27 avril

Mercredi 13 avril : Souper gastronomique au CAJ

Par Gaston (apprenti chef !)
Inscription obligatoire jusqu'au 8 avril
Prix : 5.-

Mercredi 20 avril :

Atelier fabrication de cosmétiques

Début de l'atelier : 14h30 (boules de bains et savons). Prix : Gratuit, sans inscription

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle.
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Les Infos du Municipal
1^{er} avril 2022STABILISATION DE LA BERGE A ST-JOUX
ET REOUVERTURE DE LA RIVE AU PUBLIC
AVIS DE FIN DE TRAVAUX

Le Conseil municipal a le plaisir de vous annoncer que les travaux de stabilisation de la berge à St-Joux sont terminés. Le glissement de la berge a été stabilisé par des palplanches et ne risque plus de bouger. Les mouvements du terrain sont suivis régulièrement par un bureau d'étude mandaté par la Commune et il n'y a plus de risque d'éboulement.

Les travaux de stabilisation se sont bien déroulés et ils permettent d'ouvrir le site pour la saison d'été. La stabilité des enrochements a été améliorée, mais les baigneurs sont toujours invités à emprunter de préférence les escaliers pour entrer dans le lac. Des panneaux seront bientôt posés à cet effet. Le sommet des palplanches que l'on peut apercevoir depuis la rive se trouve à une profondeur de 3 mètres. Il n'y a donc pas de risque pour les baigneurs.

Des travaux seront encore entrepris en avril 2022 pour mettre en place un revêtement en gravier sur les deux places de pique-nique et sur le chemin au bord du lac. La Municipalité a aussi prévu d'installer un nouveau mobilier.

Nous espérons que ces nouveaux aménagements vous permettront de profiter au mieux du site de St-Joux pour vos loisirs, vos grillades et vos baignades tout au long de l'été.

Le Conseil municipal vous remercie de respecter les lieux afin que chacun puisse en profiter.

Le service de la gestion du territoire (032 752 10 80) reste à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Service des ports

NOUVELLE publication de places d'amarrage disponibles

Place à flot :

Port – Pré de la Tour : Place no PRE-18 Dimension de la place : 914 x 220 cm
Place no PRE-16 Dimension de la place : 861 x 209 cm

Une dizaine de places à terre sont encore disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention "place d'amarrage et le numéro de la place", jusqu'au vendredi 8 avril 2022.

Courrier : Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important: Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune (www.laneuveville.ch).

Service des ports de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX

Chemin de Blanchet et chemin des Lorettes

Avis à la population

Dans le cadre de la réfection du chemin de Blanchet, ce dernier, ainsi qu'une partie du chemin des Lorettes, seront fermés à la circulation dès le 4 avril 2022 pour une période de quatre à six semaines. Les automobilistes sont priés de respecté la signalisation mise en place.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) reste à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Le Service de la gestion du territoire
La Neuveville, le 1^{er} avril 2022

Rheumaliga Schweiz
Ligue suisse contre le rhumatisme
Lega svizzera contro il reumatismo

Nous aidons les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

Des rhumatismes?
Moi?
Isabella, 20 ans



Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.
058 261 61 61

PRO JUVEN TUTE
conseils.ux.parents.projuventute.ch

Querelle de famille?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute
est toujours là pour toi!

Petit ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Je me sens mal!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute
est toujours là pour toi!

Petit ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

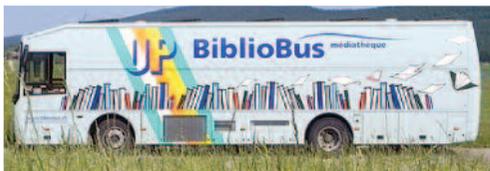
Avril

Samedi	2	8.00 h - 12.00 h
Lundis	4, 11, 25, 30	8.00 h - 12.00 h
Mercredis	13, 20	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 avril de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2022** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

VIGNETTE OBLIGATOIRE / DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

2 avril 2022

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2021 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE



CHASSE AUX ŒUFS À NODS

Dimanche 10 avril 2022 à 11 heures précises

RDV au parking sous la place de pique-nique des Lutins (parking ski de fond).

Les petits et grands enfants doivent se munir d'un sac pour leurs trouvailles chocolatées.

Suite à la chasse aux œufs, un feu est prévu à la place de pique-nique. Chacun peut venir avec ses grillades, pour partager un moment convivial.

Le comité de la SDN
se réjouit de vous voir nombreux

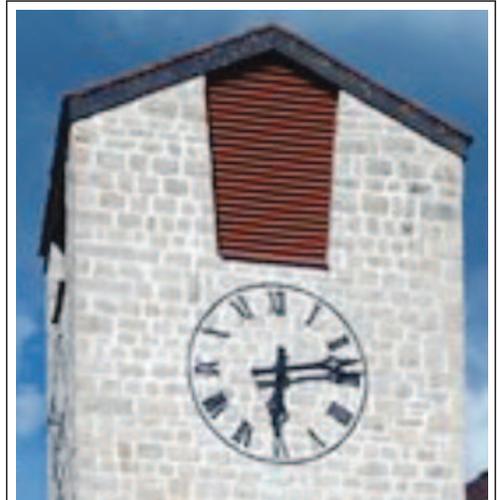
RALLYE DE PÂQUES

Un rallye de 5 postes est proposé pour la population du Plateau et des alentours durant les vacances de Pâques, du dimanche 10 avril au dimanche 24 avril 2022.

En famille ou entre amis, venez vous balader dans les chemins pédestres de Nods et découvrir les questions du rallye. Le départ et le plan du rallye se trouveront à côté de la boucherie Gindrat. Durant le parcours, un mot mystère sera à découvrir.

La réponse est à envoyer sur une carte avec un dessin de Pâques à la commune de Nods, Place du village 5, 2518 Nods. N'oubliez pas de noter le nom du participant ainsi qu'un numéro de téléphone, car un tirage au sort aura lieu.

Nous espérons que chaque participant prendra du plaisir dans cette activité. Le comité de la SDN vous souhaite de belles fêtes de Pâques.



Paroisse de Nods :
Dimanche 3 avril 2022 à 10h

Au fil du temps

Culte préparé par des laïcs

Présentations de diapositives des enfants de l'école du dimanche faites au château de Neuchâtel en 1988.

Et des images de l'année 2000 préparées pour un culte des laïcs où figurent de nombreuses personnes du village

*Bienvenue aux paroissiens
de Diesse, Lamboing et Prêles*

*Un apéro sera servi
devant l'église après le culte*



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Les centres de consultation
à votre proximité

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

Je m'aide...
aidons nous !



Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2022, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 2^{ème} trimestre 2022****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 avril, 23 avril, 7 mai, 21 mai, 4 juin, 18 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Les autorités et l'administration de la Commune mixte de Plateau de Diesse s'associent à la grande douleur de la famille et ont la tristesse de devoir faire part du décès de

M^{me} Monique Kaiser

maman de notre dévouée collaboratrice, M^{me} Fabienne Landry.

Nous l'assurons de notre profonde sympathie et adressons à la famille nos condoléances émues.

Commune mixte de Plateau de Diesse

**FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE
DE DIESSE À PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, la déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 18 avril 2022.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Tatiana et Olivier Zinger, La Communance 12, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Läderach Sàrl, Rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron

Propriétaires fonciers : Mme et M. Tatiana et Olivier Zinger

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2448, La Communance 12, 2516 Lamboing

Zone : PQ La Communance

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 mars au 24 avril 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 mars 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Erich Schaffer, Chemin des Noisetiers 17, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Erich Schaffer, 2516 Lamboing

Représentant avec procuration : M. Roland Schaffer, Schönggrund 9, 6343 Rothkreuz

Propriétaire foncier : M. Erich Schaffer, 2516 Lamboing

Projet : Construction d'un abri à bois et à machines en prolongement du bâtiment existant, parcelle no 1371, Chemin des Noisetiers 17, 2516 Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FO, soit du 25 mars au 24 avril 2022, publication dans la FO du 30 mars 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 25 mars 2022

Secrétariat communal

**FERMETURE
DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES**

En raison de des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

L'administration communale

**ROUTE CANTONALE DIESSE-LAMBOING,
TRAVAUX CANTONAUX ET COMMUNAUX**

Les travaux prévus par l'Office des Ponts et Chaussées concernant la réfection de la chaussée entre Lamboing et Diesse avec construction d'un chemin piétonnier, devaient débuter en avril 2022. Par la même occasion, la commune allait procéder au remplacement de conduites usagées et à la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable.

Ces travaux sont reportés à avril 2023 en raison du fait qu'aucune entreprise de génie civil n'a pu être trouvée en raison d'un carnet de commande bien rempli et de manque de ressources humaines.

L'administration communale

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des déchets naturels secs provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Le conseil communal





TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile.

Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse et Commune Bourgeoise de Prêles

ROBINETS QUI GOUTTENT ET WC QUI COULENT !!!

Saviez-vous que quand les robinets gouttent ou les WC coulent, cela peut engendrer une grande consommation d'eau. Donc gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos robinets et toilettes à temps.

L'administration communale

Le revoilà !!!



Arriverez-vous à trouver tous les œufs que notre lapin a cachés ???

Petits et grands, venez nombreux !!!

Le lundi de Pâques 18 avril 2022

À 11h00

Cabane des Joncs à Prêles / Halle polyvalente

Vous trouverez de quoi manger et boire sur place.

Le GAP



ATELIER PLANTES SAUVAGES
Samedi 30 avril 2022 de 9h-12h

But du cours : Lors d'une promenade, cueillette de plantes sauvages avec discussion et explication sur :

- où, quand et comment cueillir ces plantes
- comment les utiliser pour soigner
- comment les consommer.

Pour terminer, dégustation de quelques plantes dans un moment de détente et d'échanges.

Animatrice : Maria-Luisa Wenger

Rendez-vous : devant le collège au centre du village, 2517 Diesse

Matériel : bloc-notes, stylo, assiette, tasse, couverts, boisson

Prix : Frs. 10.- /personne (enfant gratuit) collation prévue à midi.

Assurance : RC privée et accident à charge de chaque participant, le GAD décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts.

Inscription : jusqu'au 9 avril 2022 chez
Fabienne Gerber 079 284 41 90

Paiement : Groupe Animation Diesse 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cet atelier !

Le site internet du GAD
(<http://gaddiesse.wixsite.com/accueil>)

et la page Facebook du GAD
vous renseigneront en cas de météo incertaine



Nouvelles de l'administration

Pas de teneurs élevées en dioxine aux abords des usines d'incinération des ordures ménagères

L'exploitation des usines d'incinération des ordures ménagères dans le canton de Berne n'a pas entraîné de pollution grave des sols en dioxine. C'est ce que montrent les résultats des analyses de sol réalisées durant l'automne et l'hiver 2021. Elles ont porté sur des échantillons prélevés aux abords d'usines d'incinération désaffectées ou encore en service à Berne, Bienne et Krauchthal.

Pas de danger pour les êtres humains et les animaux À Lausanne, des teneurs en dioxine très élevées ont été mesurées au début de l'été 2021 dans les sols proches de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du Vallon. Il a donc été décidé de pratiquer des analyses aux abords des UIOM de Berne (Warmbächliweg), Bienne et Krauchthal durant l'automne et l'hiver 2021. Ces investigations ont été menées sur mandat des exploitants des usines d'incinération.

Des emplacements représentatifs pour échantillonner les sols

Tout d'abord, des emplacements appropriés pour prélever des échantillons de sol ont été choisis sur chacun des sites en se basant sur les modèles connus de propagation des polluants des UIOM. Ces emplacements devaient être aussi représentatifs que possible, avec des sols très peu perturbés afin que les données obtenues aient une valeur informative élevée. Le choix des emplacements a été fait notamment en se fondant sur des vues aériennes anciennes ainsi que sur des inspections sur le terrain et des enquêtes auprès de la population.

Pas de danger pour les êtres humains et les animaux En résumé, les résultats d'analyse permettent d'exclure que les UIOM de Berne, Bienne et Krauchthal aient causé une pollution à la dioxine étendue comme à Lausanne. Il n'a pas été mesuré de teneurs élevées en dioxine ni en métaux lourds qui soient susceptibles d'être dangereuses pour les êtres humains et les animaux.

Berne : les investigations n'ont pas mis en évidence de pollutions imputables à l'exploitation de l'UIOM. Le niveau légèrement supérieur des teneurs en polluant mesurées à deux emplacements ne présente pas de danger pour les êtres humains ni pour les animaux.

Bienne : les sols analysés aux abords de l'UIOM Müve Bienne Seeland ne présentent pas de charges élevées en métaux lourds, en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ni en dioxine.

Krauchthal : aucun des échantillons analysés n'était pollué. L'exploitation de l'ancienne UIOM n'a donc porté aucune atteinte aux sols analysés à ses abords.

En revanche, certains échantillons prélevés aux abords des crématrices de Berne et de Bienne présentaient des teneurs en HAP et en dioxine dépassant les seuils d'investigation fixés dans l'ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols. Comme il s'agit d'installations équipées depuis longtemps pour protéger la qualité de l'air, cela signifie que les atteintes détectées sont anciennes.



Accélération du transfert des familles avec enfants

Face au besoin accru de places d'hébergements pour les réfugiés en provenance d'Ukraine, la Direction de la sécurité a accéléré la réalisation du projet de transfert des familles parlant allemand vers le centre de retour d'Enggistein, qui vient d'être ouvert pour les familles et les femmes. Cela libérera des capacités d'accueil à Bienne-Boujean.

Le besoin d'hébergement en lien avec la guerre en Ukraine est en augmentation. Dans cette situation, il est important d'utiliser totalement les capacités des centres d'asile. La Direction de la sécurité du canton de Berne a donc accéléré la réalisation du projet de transfert des familles avec enfants parlant allemand dans le centre récemment ouvert à leur intention à Enggistein. Dès la fin des vacances de printemps, les enfants en âge scolaire pourront ainsi suivre l'enseignement ordinaire à Enggistein et dans d'autres établissements de la commune de Worb. La scolarisation des enfants a fait l'objet de concertations avec la Direction de l'instruction publique et de la culture au début de l'année déjà. Le transfert accéléré des familles avec enfants et des femmes seules permettra de répondre plus spécifiquement à leurs besoins.

Le Centre de Sornetan ouvre ses portes aux enfants d'Ukraine

Le Centre de Sornetan dans le Jura bernois est dès à présent disponible pour accueillir des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. La fondation Zugang B peut y héberger et prendre en charge jusqu'à 100 personnes, dont la plupart sont des enfants.

La guerre en Ukraine et la vague de réfugiés qui l'a accompagnée ont incité, en Suisse aussi, de nombreuses autorités, organisations et personnes privées à mettre sur pied des offres d'aide. L'une de ces initiatives permet désormais d'héberger jusqu'à 100 personnes dans le Jura bernois. Chargée dans le canton de Berne de l'encadrement, de l'hébergement et de l'intégration des requérantes et des requérants d'asile mineurs non accompagnés et des personnes réfugiées, la fondation Zugang B prendra en charge les personnes en quête de protection au Centre de Sornetan, dans la commune de Petit-Val. Actuellement, la fondation prévoit de transférer de la zone de guerre vers le Jura bernois environ 70 enfants en provenance d'un foyer pour enfants. Ils seront vraisemblablement accompagnés de 20 à 30 adultes ukrainiens chargés de les encadrer. Leur date d'arrivée au Centre de Sornetan n'est pas encore connue à l'heure actuelle.

Une organisation rapide

La solution trouvée aujourd'hui a été mise en place en l'espace de quelques jours. Dans le Jura bernois, de nombreuses personnes ont souhaité faire des dons de biens de première nécessité ou accueillir des personnes réfugiées depuis le début de la guerre le 24 février. Beaucoup de ces demandes sont parvenues aux paroisses réformées du Jura, du Jura bernois et de Bienne francophone. Celles-ci sont propriétaires du Centre de Sornetan, qui a cessé son activité fin 2020 et est depuis lors en vente. Le 11 mars, un premier contact a été établi entre l'association Centre de Sornetan, le canton et la fondation Zugang B. Cette dernière a accepté de prendre en charge le projet. Par la suite, les parties

ont rapidement trouvé un accord : sur mandat du canton, Zugang B loue dès à présent les infrastructures du Centre de Sornetan et achète l'ensemble de l'inventaire (meubles, lits, équipement de cuisine, etc.). Les clés ont été remises samedi dernier.

L'association Centre de Sornetan a été soutenue dans cette démarche par le Conseil synodal. La fondation Zugang B, la préfecture du Jura bernois ainsi que la commune de Petit-Val travaillent en étroite collaboration afin de préparer tout ce qui est nécessaire à l'accueil et à l'encadrement des personnes fuyant l'Ukraine. La fondation Zugang B agit sur mandat du canton de Berne. Actuellement, elle est fortement sollicitée pour créer des possibilités d'hébergement appropriées pour les nombreux enfants et adolescents qui arrivent d'Ukraine ainsi que les personnes qui les prennent en charge. S'agissant des mineurs qui ne sont pas accompagnés par des personnes ayant l'autorité parentale, la fondation Zugang B et les autorités de protection de l'enfance compétentes prendront les mesures nécessaires.

Grande sympathie et fort engagement de la population

La fondation Zugang B, l'association Centre de Sornetan, les autorités du canton de Berne, la préfète du Jura bernois ainsi que la commune de Petit-Val remercient la population pour les demandes et les offres d'aide reçues ces derniers jours et semaines. Le soutien et le grand engagement dont fait preuve la population suisse dans l'accueil des réfugiés ukrainiens sont impressionnants. Ce n'est que grâce à cet élan que les places d'accueil et d'hébergement nécessaires ont pu être mises à disposition aussi rapidement. La commune et les exploitants du Centre de Sornetan demandent toutefois de renoncer pour le moment aux dons en nature (vêtements, jouets, nourriture). Les besoins spécifiques de soutien pour les personnes vivant au Centre de Sornetan seront communiqués à la population dès qu'ils auront pu être recensés.

Coup d'envoi de la série de discussions sur l'énergie et le climat le 30 mars 2022

Le changement climatique est une réalité : que signifie cette affirmation ? Des spécialistes s'interrogeront sur la crise climatique et ses effets dans le canton de Berne lors de la première manifestation de la série sur l'énergie et le climat en 2022.

Est-ce la faute du changement climatique ou uniquement un caprice de la météo quand une vague de chaleur s'empare du pays en été ? Quels sont les effets sur l'agriculture ? Quid de la nature ? À quoi sert l'article sur la protection du climat dans la Constitution du canton de Berne ? Ces questions et bien d'autres seront débattues lors d'une table ronde le 30 mars 2022 en la présence de :

Thomas Bucheli, météorologue et chef de "SRF Meteo"

Michael Gysi, chef de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne

Thomas Stocker, professeur et directeur du département de physique climatique et environnementale de l'Université de Berne

Le chauffage au cœur des discussions

La table ronde sur le changement climatique est la première manifestation de la série sur l'énergie et le climat 2022. D'autres discussions auront lieu jusqu'en été. Elles seront essentiellement consa-

crées au thème du chauffage et aux solutions de remplacement. Chauffer avec des énergies fossiles est nuisible pour l'environnement et les installations vétustes font gaspiller de l'énergie. Opter pour le bon système de chauffage est donc un bon investissement pour l'avenir, en plus d'être bon pour l'environnement.

Risque d'incendie marqué

Le risque d'incendie de forêt vient de passer au niveau « marqué » dans tout le canton de Berne suite à son actualisation par l'Office des forêts et des dangers naturels. Au début du printemps, les sols encore nus sont jonchés de branches et feuilles sèches de l'année précédente et les prairies sont sèches sur les flancs ensoleillés ainsi qu'en lisière de forêt. Toutes ces conditions sont propices à des départs de feu. Toutefois, le danger d'incendie de forêt est facilement sous-estimé vu les températures encore froides régnant à de nombreux endroits.

La population est donc invitée à respecter les consignes suivantes :

S'abstenir de faire du feu en cas de conditions venteuses.

Ne faire du feu que dans des foyers fixes prévus à cet effet (avec fond bétonné).

Surveiller le feu en permanence et éteindre immédiatement les flammèches.

Informations complémentaires : www.be.ch/incendie-foret

Le canton crée de nouvelles conditions pour l'accueil rapide de personnes réfugiées

Le Conseil-exécutif a déclaré l'état de "situation tendue" au sens de l'art. 30 de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés afin de permettre si nécessaire l'accueil d'un grand nombre de réfugiés en provenance d'Ukraine. Cette disposition habilite la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration à astreindre les préfets et les préfètes à désigner, en collaboration avec les communes et dans un délai approprié, un certain nombre de places d'hébergement disponibles rapidement.

Subventions du Fonds de loterie et du Fonds du sport

Le Conseil-exécutif a approuvé l'octroi de trois subventions qui seront prélevées sur le Fonds de loterie du canton : un montant d'environ 50'000 francs est alloué pour les travaux prévus à la maison des scouts à Langenthal, qui doit être rénovée 30 ans après sa construction. Une subvention de 20'550 francs est octroyée pour agrandir la place de jeux près du Burgerseeli dans la commune de Ringgenberg. Enfin, un montant de 22'400 francs est débloqué pour la Journée fédérale des chorales en costume qui aura lieu au Musée en plein air du Ballenberg.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Rue de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonlyner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun – Haïti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5.	20h30	Brigitte Rosset supplémentaire

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1 avril
Cultes dans les homes : 10h, Monrepos et 10h45, Montagu 16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse.

Samedi et dimanche
camp du Cycle II à la maison de paroisse

5e Dimanche de Carême, 3 avril

Culte à 10h à la Blanche église

John Ebbutt, pasteur

Andreas Scheuner, orgue

Luc 4, 1-13 : dire non pour des Oui plus vrais

Chants : 21-09, 44-02, 31-31, 36-11

Mardi 5 avril

Recueillement de Carême à 17h à la Blanche église. Un temps musical et méditatif autour de thème de l'énergie. Venez puiser des forces !

Mercredi 6 avril

14h30, chant à la maison de paroisse.

Pour le plaisir de chanter !

Semaine d'animation pour les enfants

Du 20 au 22 avril : Jeux, course au trésor, atelier théâtre les 20, 21 et 22 avril. Inscriptions au secrétariat

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augjer Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 3. April

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Musik) und Pfrn. Sigrid Wübker.

Pikettdienst

21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

La célébration du 3 avril aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Préavis : confessions avant Pâques

Dimanche 10 avril, de 11h à 12h (au terme de la messe de 10h, église Notre-Dame de l'Assomption).

Parcours 3H-4H La Neuveville

Dimanche 10 avril, messe des Rameaux (de 9h45 à 11h15), église de La Neuveville.

Dernière soupe de carême, à Bienne

Mercredi 6 avril, Christ-Roi (Ch. Geyisried 31, 2504 Bienne)

Parcours "Vivre en confirmé.e"

Rencontre samedi 2 avril, de 10.00 à 13.00 à Ste-Marie.

Parcours Communion

Mercredi 6 avril à 20h, soirée des parents à Ste-Marie.

Préavis : jeudi 14 avril à 20h, messe du Jeudi Saint à Christ-Roi.

Préavis : fête de l'amour

Vous fêtez cette année un anniversaire de mariage (religieux) de 5 ans (et ses multiples) ? Dimanche 15 mai, lors de la messe de 10h à Ste-Marie, tous les couples jubilaires inscrits seront fêtés. Inscriptions : jusqu'au 30 avril. Tél. 032 329 56 01.

communaute.francoophone@kathbielbienne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 avril

Culte à Nods, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 10 avril

Culte des Rameaux à Diesse, 10h, thème: Le besoin de reconnaissance, à combler ou s'en détacher? service de voiture (voir ci-dessous)

Après-midi enfants

Deux après-midi sont organisés pendant les vacances de Pâques de 14h à 16h à la Maison de paroisse de Diesse: Mardi 19 avril, cinéma avec le dessin animé "Pierre Lapin 2", âge recommandé 6 ans.

Mercredi 20 avril, après-midi loto avec de beaux prix (dès 3 ans, en étant accompagné par un adulte pour les plus jeunes)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

11 / Paroisses

Contact

Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 3 avril

10h à Nods: **Au fil du temps** : Culte préparé par des laïcs: Présentations de diapositives des enfants de l'école du dimanche faites au château de Neuchâtel en 1988 et des l'année 2000 où figurent plusieurs personnes du village. Apéro à l'issue du culte.

Mardi 5 avril

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 10 avril

Rameaux, 17h à Diesse, culte musical.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :

9h30 : Partage de la parole (EDS)

10h30 : Culte, louange et prédication

Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles & Nods

APRÈS-MIDI ENFANTS

A LA MAISON DE PAROISSE DE DIESSE

Cinéma

Mardi 19 avril de 14h à 16h

Avec le dessin animé "Pierre Lapin 2"

(Age recommandé 6 ans)

Loto

Mercredi 20 avril de 14h à 16h

Avec de beaux prix

(Pour les jeunes de 3 à 6 ans,

merci d'accompagner votre enfant)

Viens avec tes copains,

l'après-midi sera encore plus sympa !

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.